



## Fin de période probatoire

-----  
Par MLau

Bonjour,

Suite à une mobilité interne, j'ai évolué dans ma société (dans laquelle je suis en CDI depuis + de 4 ans)

En effet, un poste m'a été proposé car la place se libérait, car la personne en place avant moi a également bénéficié d'une mobilité interne dans un autre service de la société

Seulement hier mon chef m'appelle pour me dire que la personne en question ne se plaît pas dans son nouveau poste et souhaite donc récupérer son ancien poste, c'est à dire le mien.

Hors je ne suis pas d'accord et je ne veux pas retrouver mon ancien poste qui ne me correspond plus au vu de ma situation qui est en train d'évoluer (je suis enceinte et j'accouche au mois d'octobre) les horaires et le lieu de mon ancien poste ne correspondront plus à ma nouvelle vie de maman.

Mon chef ne m'a pas laissé le choix et m'a dit que la demande de cette personne a été acceptée et qu'ils vont donc me tenir informée d'ici fin août de ma situation

Ai-je un recours ? Ont-ils le droit de faire cela alors que c'est indépendant de ma volonté et en aucun cas suite à un manque de compétence de ma part ? Étant enceinte ont-ils le droit de faire ça ? Surtout quelques semaines avant mon départ en congés maternité.

-----  
Par vivi2501

bonjour

un simple clic sur le lien ci-dessous "Revenir chez son ancien employeur après une démission : comment faire ?"

une stratégie que connaît votre ex-collègue et qu'il a mis en pratique

""[url=https://www.roberthalf.be/fr/conseils-employes/postuler/retourner-chez-son-ancien-employeur-comment-faire]https://www.roberthalf.be/fr/conseils-employes/postuler/retourner-chez-son-ancien-employeur-comment-faire[/url]

"